ARRÊTÉ 2026-DS-IUTSF-02

Portant délégation à l'effet de signer au nom du Président de l'Université,
En faveur de **Monsieur Yannick LE GOUELLEC,** Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Sénart Fontainebleau,
De **Monsieur Fabien DELALEUX,** Chef du département Génie Industriel et Maintenance (GIM),
De **Madame Armelle THOMIÈRES**, Cheffe du département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA), site de Sénart,
De **Monsieur Éric SYLVAIN**, Chef du département de GEA, site de Fontainebleau,
De **Madame Véronique HOLLINGER,** Responsable de la Licence professionnelle Management des processus logistiques (MPL)– Responsable d'exploitation,
De **Madame Dieynébou FOFANA-BALLESTER**, Administratrice provisoire du Département Carrières Sociales,
De **Madame Marie PERES-LEBLANC**, Cheffe du Département Métier du Multimédia et de l'Internet (MMI),
De **Monsieur Laurent IBOS**, Chef du département Génie civil et construction durable (GCCD),
De **Monsieur Abdennasser CHERIBA**, Chef du département de Génie Électrique et Information Industrielle (GEII),
De **Monsieur Alexis SIMONS**, Chef du département Génie Biologique (GB),
De **Monsieur Atef MAZIOUD**, Responsable du Pôle Multi formations,
De **Madame Stéphanie BRETON**, Cheffe du département Techniques de Commercialisation (TC),
Et de **Monsieur Nicolas BILET**, Responsable administratif de l'IUT de Sénart Fontainebleau

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), dénomination d'usage de l'Université Paris 12 – Val-de-Marne,

VU *le Code de l'éducation ;*
VU *le Code général de la fonction publique ;*
VU *le décret n° 2014-604 du 06 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de la recherche ;*
VU *le décret n° 2010-175 du 23 février 2010 relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur ;*
VU *le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;*
VU *le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;*
VU *le décret n°84-431 du 06 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs ;*
VU *l'arrêté du 26 décembre 2008 fixant la liste des établissements publics bénéficiant des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation ;*
VU *l'arrêté du 13 décembre 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux présidents des universités et aux présidents ou directeurs des autres établissements publics d'enseignement supérieur en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale et de certains agents non titulaires de l'Etat, affectés dans lesdits établissements ;*
VU *l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, par lequel Madame Marie Garapon a été nommée Directrice générale des services de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) à compter du 1er juillet 2023 ;*
VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*
VU *la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32 en date du 7 septembre 2026 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Pierre Wolkenstein à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*
VU *l'arrêté 2026-ADM-IUTSF-02 portant nomination de Monsieur Yannick LE GOUELLEC à la direction de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Sénart Fontainebleau en date du 23 septembre 2026 ;*
VU *l'annexe intitulée délégataires de signature ;*

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Monsieur Yannick LE GOUELLEC, *Directeur de l'IUT de Sénart Fontainebleau*, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université :

En matière de gestion des personnels	*En matière de scolarité*
Les décisions portant autorisation d'absence ; Les actes de gestion relatifs aux congés ordinaires et aux congés annuels ; Les décisions individuelles d'attribution de services des enseignants ; Les attestations de service fait dans le cadre des heures complémentaires, vacations pédagogiques et administratives.	Les relevés de notes des usagers de l'Institut ; Les conventions de stage des étudiants, à l'exception de celles établies pour les étudiants de l'UPEC lorsque l'Université en est l'organisme d'accueil ; Les contrats d'apprentissage des usagers de l'Institut ; La décision portant approbation du projet de période d'expérience personnelle, dite de « césure », à l'initiative de l'étudiant ; Les réponses aux demandes d'informations formulées par les candidats à la suite des décisions de refus rendues dans le cadre de la procédure nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur, dite « Parcoursup ». Les réponses aux demandes d'information, ainsi que les décisions favorables ou défavorables aux candidatures formulées dans l'une des formations dispensées au sein de l'Institut via le portail « e-candidat » ou toute autre modalité de dépôt des candidatures ;

Portant délégation à l'effet de signer au nom du Président de l'Université,
En faveur de **Monsieur Yannick LE GOUELLEC,** Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Sénart Fontainebleau,
De **Monsieur Fabien DELALEUX,** Chef du département Génie Industriel et Maintenance (GIM),
De **Madame Armelle THOMIÈRES**, Cheffe du département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA), site de Sénart,
De **Monsieur Éric SYLVAIN**, Chef du département de GEA, site de Fontainebleau,
De **Madame Véronique HOLLINGER,** Responsable de la Licence professionnelle Management des processus logistiques (MPL)– Responsable d'exploitation,
De **Madame Dieynébou FOFANA-BALLESTER**, Administratrice provisoire du Département Carrières Sociales,
De **Madame Marie PERES-LEBLANC**, Cheffe du Département Métier du Multimédia et de l'Internet (MMI),
De **Monsieur Laurent IBOS**, Chef du département Génie civil et construction durable (GCCD),
De **Monsieur Abdennasser CHERIBA**, Chef du département de Génie Électrique et Information Industrielle (GEII),
De **Monsieur Alexis SIMONS**, Chef du département Génie Biologique (GB),
De **Monsieur Atef MAZIOUD**, Responsable du Pôle Multi formations,
De **Madame Stéphanie BRETON**, Cheffe du département Techniques de Commercialisation (TC),
Et de **Monsieur Nicolas BILET**, Responsable administratif de l'IUT de Sénart Fontainebleau

	Les arrêtés de composition des commissions d'examen des vœux ou des candidatures au sein des formations dispensées par l'Institut.

ARTICLE 2 :

Monsieur Yannick LE GOUELLEC, *Directeur de l'IUT de Sénart Fontainebleau*, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université :

- ➔ Les conventions afférentes aux activités de formation continue organisées au sein de l'Institut ;
- ➔ Les actes concourant à la préparation et au suivi de ces conventions.

ARTICLE 3 :

Monsieur Fabien DELALEUX, Chef du département GIM,
Madame Armelle THOMIÈRES, Cheffe du département GEA, site de Sénart,
Monsieur Eric SYLVAIN, Chef du département GEA, site de Fontainebleau,,
Madame Véronique HOLLINGER, Responsable de la Licence professionnelle MPL et Responsable d'exploitation,
Madame Dieynébou FOFANA-BALLESTER, Administratrice provisoire du Département Carrières Sociales,
Madame Marie PERES-LEBLANC, Chef du Département MMI,
Monsieur Laurent IBOS, Chef du département GCCD,
Monsieur Abdennasser CHERIBA, Chef du département GEII,
Monsieur Alexis SIMONS, Chef du département GB,
Monsieur Atef MAZIOUD, Responsable du Pôle Multi formations,
Madame Stéphanie BRETON, Cheffe du département TC

Reçoivent délégation à l'effet de signer au nom du Président de l'Université, par empêchement ou en cas d'absence de Madame Régine LALEAU et de Monsieur Jean-Marc LEBLANC :

- ➔ Les conventions de stage des étudiants de leur département respectif, à l'exception de celles établies pour les étudiants de l'UPEC lorsque l'Université en est l'organisme d'accueil, et à l'exception des conventions de stage à l'international et dont la réalisation est postérieure à la fin du semestre.

ARTICLE 4 :

Monsieur Nicolas BILET, *Responsable administratif de l'IUT de Sénart Fontainebleau*, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du Président de l'Université :

- ➔ Les actes en matière de gestions du personnel susmentionnés à l'article 1 ;
- ➔ Les décisions portant autorisation temporaire d'utilisation d'un véhicule ;
- ➔ Les actes en matière de gestion des personnels vacataire (contrats ou engagement des vacataires d'enseignement, les attestations de l'employeur à destination de Pôle emploi).

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté est soumis à publicité.

Il est publié sur le site internet de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La signature et le paraphe des agents habilités dans les conditions prévues aux articles précédents sont déposés auprès de l'agent comptable de l'établissement.

ARTICLE 6 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 24 septembre 2026.

Portant délégation à l'effet de signer au nom du Président de l'Université,
En faveur de **Monsieur Yannick LE GOUELLEC,** Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Sénart Fontainebleau,
De **Monsieur Fabien DELALEUX,** Chef du département Génie Industriel et Maintenance (GIM),
De **Madame Armelle THOMIÈRES**, Cheffe du département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA), site de Sénart,
De **Monsieur Éric SYLVAIN**, Chef du département de GEA, site de Fontainebleau,
De **Madame Véronique HOLLINGER,** Responsable de la Licence professionnelle Management des processus logistiques (MPL)– Responsable d'exploitation,
De **Madame Dieynébou FOFANA-BALLESTER**, Administratrice provisoire du Département Carrières Sociales,
De **Madame Marie PERES-LEBLANC**, Cheffe du Département Métier du Multimédia et de l'Internet (MMI),
De **Monsieur Laurent IBOS**, Chef du département Génie civil et construction durable (GCCD),
De **Monsieur Abdennasser CHERIBA**, Chef du département de Génie Électrique et Information Industrielle (GEII),
De **Monsieur Alexis SIMONS**, Chef du département Génie Biologique (GB),
De **Monsieur Atef MAZIOUD**, Responsable du Pôle Multi formations,
De **Madame Stéphanie BRETON**, Cheffe du département Techniques de Commercialisation (TC),
Et de **Monsieur Nicolas BILET**, Responsable administratif de l'IUT de Sénart Fontainebleau

ARTICLE 7 :

La Directrice Générale des Services de l'UPEC, Madame Marie GARAPON, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 24 septembre 2026

Le Président de l'Université

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Pierre Wolkenstein

Pierre WOLKENSTEIN